

**CONSEIL ÉCONOMIQUE DES PAROISSES GRAY, ARC-AUTREY-
CHAMPLITTE ET VAL DE PESMES
COMPTE-RENDU RÉUNION DU 29/01/2019**

Présents :

Paroisse de Gray : Laurent BRETILLOT, Dominique LEUVREY, Ferdinand KLINGUER, Robert RICHETON, Maurice CAUSERET, Jean-Marie RENEVRET, Guy MUSARD, Marie THIEBAUT.

Paroisse Arc-Autrey-Champlitte : Benoît STRIBY, Marie-Françoise GRISOUARD, Gérard Poirer, Claude PASSARD, Bernard JEANDOT, Maurice BLANCHOT

Paroisse Val de Pesmes : Rémy POINSARD, Emile GIRARD, Martine DENIZOT

Absents excusés : Philippe Montoy, Bernard Henriot, Laurent Sartelet, Hervé Salomon.

Après les salutations, nous avons débattu sur les points suivants.

Point 1 : partage des charges du logement du prêtre.

Depuis 3 ans, Laurent Bretillot est le prêtre des 3 paroisses. Afin de répartir les charges de chauffage (3800,00€), d'électricité (880,00€), d'assurance (1000,00€), femme de ménage (1200,00€), et entretien des espaces verts (1000,00€) entre les 3 paroisses.

Le presbytère de Gray accueille la permanence de la paroisse et la part revenant à Gray et évaluée à 3000€.

Le solde soit 5000,00€ a été réparti en tenant compte du nombre d'habitants et des charges de chaque paroisse, le montant a été validé, pour 2018, comme suit :

- Gray 2000,00€
- Arc-Autrey-Champlitte : 2000,00€
- Val de Pesmes : 1000,00€

Afin de réduire la note de chauffage il a été décidé de prendre contact avec la mairie pour procéder à l'isolation des combles

Point 2 : résultat du Denier de l'Église 2018

Il est constaté une baisse générale du montant des dons en Haute Saône.

Pour les 3 paroisses le montant des dons d'Arc et du Val de Pesmes sont en légère baisse alors que la paroisse de Gray accuse une forte baisse.

Comment mobiliser de nouveaux donateurs ?

Pour la campagne 2019, mi-mars il est prévu un week-end « lancement du denier ». Il serait souhaitable, dans la mesure du possible, que les enveloppes soient distribuées pour cette date. Le bulletin paroissiale paraîtra justement dans la semaine précédente.

Point 3 : rencontre avec le commissaire aux comptes et la paroisse d'Arc.

Pas d'information particulière, le commissaire aux comptes a seulement proposé pour plus de sécurité que le montant des quêtes soit mis dans un sachet scellé et que ce sachet comporte la signature de 2 personnes.

Il demande également que chaque compte rendu du conseil économique soit signé par le prêtre et une autre personne présente au conseil. Ceci afin que les décisions prises lors du conseil ne soient pas contestées quelques années plus tard.